

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/09/2011

Réception par le Prefet : 12/09/2011

Publication : 16/09/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-8-9-1

Séance du vendredi 9 septembre 2011

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT LE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 – Les moyens d'intervention en faveur du sport, rapport N° CG 2010 4-9-1,
- VU la délibération N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'attribution des subventions suivantes:
 - **19 160 €** somme répartie entre les Comités départementaux figurant dans l'annexe du rapport pour l'organisation de stages
 - **30 000 €** à l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin au titre de l'aide à la participation à des compétitions internationales,
 - **2 000 €** au Squash Club de Mulhouse au titre de l'aide à la participation à des compétitions internationales,
 - **1 000 €** au Bi cross club de Cernay et environs au titre de l'aide à la participation à des compétitions internationales,
 - **800 €** au Karaté Club de Horbourg-Wihr au titre de l'aide à la participation à des compétitions internationales,
 - **100 €** au Chouet' Bike Club au titre de l'aide à la participation à des compétitions internationales,
 - **575 €** au titre des JLS aux clubs figurant dans le tableau en annexe,

- **25 000 €** au titre des Mercredis de Neige, aux clubs et associations sportives des Collèges figurant dans le tableau annexe,
- **3 600 €** aux titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste ci-annexée,
- Approuve et autorise le Président à signer la convention de versement de la subvention à l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin ci-annexée.
- Précise que ces dépenses, correspondant à un engagement financier de 82 235 € seront imputées au Budget départemental 2011 de la manière suivante:

RUBRIQUES	COMITES	CLUBS	JLS	MERCREDIS DE NEIGE		BAFA
<i>Progra</i>	<i>E732B</i>	<i>E732 B</i>	<i>E732 B</i>	<i>E732B</i>	<i>E732B</i>	<i>E632 A</i>
<i>Code</i>	<i>25574</i>	<i>25574</i>	<i>25575</i>	<i>255716</i>	<i>255716</i>	<i>2556</i>
<i>Imputation</i>	<i>65-32-6574</i>	<i>65-32-6574</i>	<i>65-32-6574</i>	<i>65-32-6574</i>	<i>65-32-65737</i>	<i>65-30-6513</i>
<i>Montant</i>	19 160,00 €	33 900,00 €	575,00 €	22 600,00 €	2 400,00 €	3 600,00 €
82 235,00 €						

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 SEPTEMBRE 2011

**BAFA
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
BAF05942	Mademoiselle ANTONUCCI FLORIANE 93c rue de Pfastatt 68260 KINGERSHEIM	100 €
BAF05943	Madame ANTONY VALERIE 12 Allée des Eglantiers 68680 KEMBS	100 €
BAF05944	Mademoiselle BAFFREY TIPHANIE 24 rue Untergrombach 68160 SAINTE MARIE AUX MINES	100 €
BAF05945	Mademoiselle BARINA SEPHORA 12 rue Riquet de la Houppe 68310 WITTELSHEIM	100 €
BAF05946	Monsieur BASTIAN JEAN NOEL 6 rue du Robach 68790 MORSCHWILLER LE BAS	100 €
BAF05947	Mademoiselle BISSEY STEPHANIE 103b rue du Moulin 68610 LINTHAL	100 €
BAF05948	Mademoiselle BOEGLIN GREINER NATHALIE 18a rue Saint Sébastien 68570 SOULTZMATT	100 €
BAF05949	Monsieur CARABIN LUCAS 25b rue de la Fliéh 68240 KAYSERSBERG	100 €
BAF05950	Mademoiselle CUENAT LAETITIA 3b rue Charles Amiot 68130 ALTKIRCH	100 €
BAF05951	Mademoiselle DANANCIER CLAIRE 2 rue du Dr. A. Kleinknecht 68200 MULHOUSE	100 €
BAF05952	Mademoiselle DRUON JESSICA 3 rue des Camélias 68770 AMMERSCHWIHR	100 €
BAF05953	Mademoiselle ERTLE LAETITIA 4 route d'Eguisheim 68920 WETTOLSHEIM	100 €

BAF05954	Mademoiselle FREYTAG CAMILLE 9a rue de Strasbourg 68600 VOLGELSHEIM	100 €
BAF05955	Mademoiselle GERWILL LAETITIA 62b rue du Rhin 68680 KEMBS	100 €
BAF05956	Madame GIRARDOT DRAI PATRICIA 12 rue de la Paix 68128 VILLAGE NEUF	100 €
BAF05957	Mademoiselle GRIENENBERGER LARA 9 rue du Chêne 68260 KINGERSHEIM	100 €
BAF05958	Mademoiselle HERRBACH CAROLINE 1a rue des Fleurs 68210 BERNWILLER	100 €
BAF05959	Madame IACONO DI CACITO FRANCOISE 16 cité du Stade 68300 SAINT LOUIS	100 €
BAF05960	Mademoiselle KLEIN MORGANE 73 avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE	100 €
BAF05961	Mademoiselle KONRAD LAURA 14 rue Noettinger 68260 KINGERSHEIM	100 €
BAF05962	Mademoiselle KRACHER CHLOE 9 rue Riedmatt 68970 GUEMAR	100 €
BAF05963	Mademoiselle MAILLIOTTE MEGHANNE 8 rue du Charme 68740 HIRTZFELDEN	100 €
BAF05964	Mademoiselle MARCHAND ELISA rue de Riedisheim (chez Mme WEBER) 68128 ROSENAU	100 €
BAF05965	Mademoiselle MEDDA CYNTHIA 47 rue de Village Neuf 68128 ROSENAU	100 €
BAF05966	Monsieur MOSER FABIAN 1 rue des Roseaux 68128 VILLAGE NEUF	100 €
BAF05967	Mademoiselle NEHR PAULINE 9 Chemin du Burnfeld 68380 BREITENBACH	100 €
BAF05968	Mademoiselle OHL MORGANE 8 rue du Bois Fleuri 68320 FORTSCHWIHR	100 €

BAF05969	Madame RENNER CHRISTIANE 6 rue du Marché 68740 BLODELSHEIM	100 €
BAF05970	Mademoiselle REY CAMILLE 50a rue Wilson 68220 ATTENSCHWILLER	100 €
BAF05971	Mademoiselle RIETZLER CLAIRE 5 rue de la Forge 68480 WOLSCHWILLER	100 €
BAF05972	Madame SAOULI SABRINA 28 rue de l'Ill 68100 MULHOUSE	100 €
BAF05973	Mademoiselle SATTLER ELENA 3 rue de Wintzenheim 68230 TURCKHEIM	100 €
BAF05975	Mademoiselle SPANNAGEL ADELINE 12 rue du Marché 68600 NEUF BRISACH	100 €
BAF05974	Mademoiselle TROSSAT LISE 1 rue Oberfeld 68280 ANDOLSHEIM	100 €
BAF05976	Mademoiselle VERNEREY FLORIANE 3 rue du Frêne 68520 SCHWEIGHOUSE	100 €
BAF05977	Mademoiselle WERNAIN CLAIRE 12 Chemin du Heidenbach 68140 MUNSTER	100 €

Total	3 600,00
-------	----------

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 SEPTEMBRE 2011

**Jeunes licenciés sportifs
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Club	Montant forfaitaire
JLS15238	ASSOCIATION POUR LA CULTURE ET LES ARTS MARTIAUX D'ASIE EN ALSACE Subvention des jeunes licenciés sportifs 2011	karate wolschwiller	100,00
JLS15240	HANDBALL CLUB WINTZENHEIM Subvention des jeunes licenciés sportifs 2011	handball wintzenheim	295,00
JLS15239	ARTS MARTIAUX DE LA THUR Subvention des jeunes licenciés sportifs 2011	karate moosoch	180,00
Total			575,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 SEPTEMBRE 2011

**Mercredis des neiges
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
MDN00144	AS COLLEGE M. GRUNEWALD GUEBWILLER Subvention aux mercredis de neige 2011	539,00
MDN00156	AS COLLEGE ROBERT BELTZ - SOULTZ Subvention aux mercredis de neige 2011	686,00
MDN00136	AS NEIGE ET NATURE BOLLWILLER Subvention aux mercredis de neige 2011	2 025,00
MDN00159	AS SPORTIVE COLLEGE THANN Subvention aux mercredis de neige 2011	751,00
MDN00140	ASPTT COLMAR Subvention aux mercredis de neige 2011	164,00
MDN00147	ASPTT MULHOUSE Subvention aux mercredis de neige 2011	506,00
MDN00137	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE BUHL Subvention des mercredis de neige 2011	572,00
MDN00154	CIS SKI CLUB EDELWEISS SAINT AMARIN Subvention aux mercredis de neige 2011	1 241,00
MDN00150	CLUB VOSGIEN ORBEY Subvention aux mercredis de neige 2011	392,00
MDN00148	COLLEGE MULHOUSE - WOLF Subvention aux mercredis de neige 2011	1 012,00
MDN00151	COLLEGE PFASTATT - K. ET M. KRAFFT Subvention aux mercredis de neige 2011	1 388,00
MDN00141	COLMAR SKI TEAM Subvention aux mercredis de neige 2011	1 061,00
MDN00149	LES AMIS DE LA NATURE MUNSTER Subvention aux mercredis de neige 2011	833,00
MDN00143	SCOSEG GUEBWILLER Subvention aux mercredis de neige 2011	2 939,00
MDN00152	SKI CLUB RANSPACH Subvention aux mercredis de neige 2011	784,00
MDN00138	SKI CLUB DE CERNAY Subvention aux mercredis de neige 2011	1 502,00

MDN00158	SKI CLUB DE LA VALLEE DE STE MARIE AUX MINES Subvention aux mercredis de neige 2011	1 192,00
MDN00142	SKI CLUB ENSISHEIM Subvention aux mercredis de neige 2011	653,00
MDN00139	SKI CLUB HOHNECK COLMAR Subvention aux mercredis de neige 2011	735,00
MDN00153	SKI CLUB LA RIQUEWIHRIENNE Subvention aux mercredis de neige 2011	882,00
MDN00146	SKI CLUB LE BONHOMME Subvention aux mercredis de neige 2011	653,00
MDN00160	SKI CLUB ROSSBERG THANN Subvention aux mercredis de neige 2011	784,00
MDN00155	SKI CLUB SAUSHEIM Subvention aux mercredis de neige 2011	816,00
MDN00161	SKI CLUB VALLEE WESSERLING Subvention aux mercredis de neige 2011	1 502,00
MDN00145	SKI TEAM AVENIR KAYSERSBERG Subvention aux mercredis de neige 2011	800,00
MDN00157	SKIEURS DU TANET SOULTZEREN Subvention aux mercredis de neige 2011	588,00

Total	25 000,00
-------	-----------

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AU TITRE DE L'ANNEE 2011
A L'ASPTT MULHOUSE VOLLEY FEMININ POUR SA
PARTICIPATION A LA CHAMPIONS LEAGUE

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu l'avis du Conseil Départemental des Sports en date du 7 juillet 2011,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin - Service des Actions Sportives - sis 100, avenue d'Alsace, B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 9 septembre 2011,

Ci-après désigné « Le Département »

D'une part,

Et

L'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin sise 21, rue des Bois – 68400 RIEDISHEIM, représentée par Monsieur Gérard REEB, Président habilité par une décision de l'Assemblée Générale en date du,

Ci-après désignée « l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin »

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Au titre de la rubrique « Animation Sportive », le Département apporte un soutien financier aux clubs sportifs haut-rhinois dont l'équipe première est qualifiée et qui participe à des compétitions d'envergure internationale tels les Jeux Olympiques, la Coupe d'Europe ou les Championnats du Monde.

Son montant est proposé sur la base d'un budget prévisionnel produit par le club.

ARTICLE 1 : Objet

L'aide du Département est destinée à l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin au titre de sa participation à la Champions League de Volley-ball saison 2011/2012.

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : subvention de fonctionnement

Pour l'année 2011, le Département alloue une subvention de 30 000 Euros à l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin au titre de sa participation à la Champions League de Volley-ball 2011/2012.

ARTICLE 3 : modalités de versement

La subvention sera versée en deux fois, de la manière suivante:

- 15 000 € à la signature de la convention
- 15 000 € au démarrage de la compétition.

Le versement sera imputé au budget départemental comme indiqué au tableau et viré au compte CCP STRASBOURG N° 20041 01015 0106419H036 57.

AIDES AUX CLUBS
E732
65-32-6574-25574-102
EXERCICE 2011
30 000€

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS DE L'ASPTT MULHOUSE VOLLEY FEMININ

ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

L'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5 : durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2011.

La validité de l'aide expire le 31 décembre 2011.

ARTICLE 6 : résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin d'achever sa mission.

ARTICLE 7 : caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin.

ARTICLE 8 : remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 4, 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et en demander en tout ou partie le remboursement.

ATTENTION: Si pour une raison quelconque, le club ne participait pas à la compétition, l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin s'engage à rembourser au Département, dans les plus brefs délais, l'intégralité de la somme versée.

ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires,

A COLMAR, le

LE PRESIDENT

LE PRESIDENT DE
L'ASPTT MULHOUSE
VOLLEY FEMININ

Gérard REEB

Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 SEPTEMBRE 2011

**Participation aux déplacements sportifs internationaux
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DSI00028	ASPTT MULHOUSE Participation à la Coupe d'Europe	30 000,00
DSI00027	BI CROSS CLUB CERNAY & ENVIRONS Participation au Championnat du Monde	1 000,00
DSI00029	CHOUET BIKE CLUB Participation à une coupe du Monse	100,00
DSI00025	KARATE CLUB HORBOURG-WIHR Participation au Championnat d'Europe	800,00
DSI00026	MULHOUSE SQUASH CLUB Participation à la Coupe d'Europe des Clubs Champion	2 000,00
Total		33 900,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 SEPTEMBRE 2011

**Clubs sportifs
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACS06716	CD BASKET DU HAUT-RHIN Aide aux stages des comités départementaux 2011	2 000,00
ACS06712	CD CANOE KAYAK Aide aux stages des comités départementaux 2011	3 050,00
ACS06710	CD CYCLOTOURISME Aide aux stages des comités départementaux 2011	552,00
ACS06711	CD DANSE 68 Aide aux stages des comités départementaux 2011	196,00
ACS06715	CD FSGT Aide aux stages des comités départementaux 2011	468,00
ACS06717	CD JUDO Aide aux stages des comités départementaux 2011	1 003,00
ACS06713	CD SKI DU HAUT RHIN Aide aux stages des comités départementaux 2011	6 100,00
ACS06714	CD TRIATHLON Aide aux stages des comités départementaux 2011	1 007,00
ACS06709	LIGUE D'ALSACE VOLLEY-BALL Aide aux stages des comités départementaux 2011	4 784,00
Total		19 160,00